

15ème législature

Question N° : 2145	De Mme Aude Bono-Vandorme (La République en Marche - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > sécurité sociale	Tête d'analyse > Statistiques fraude aux allocations familiales.	Analyse > Statistiques fraude aux allocations familiales..
Question publiée au JO le : 17/10/2017 Réponse publiée au JO le : 05/06/2018 page : 4825		

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les statistiques concernant la fraude aux dossiers d'allocations familiales, en 2016, pour le département de l'Aisne. Elle souhaite connaître le nombre de dossiers constatés, ainsi que les montants dûs et les suites données à ces infractions.

Texte de la réponse

En 2016, 369 fraudes aux dossiers d'allocations familiales ont été détectées dans l'Aisne, pour un préjudice total de 2 152 157 euros. S'agissant des sanctions, 108 avertissements, 222 pénalités prononcées et 11 dépôts de plaintes peuvent être dénombrés. Le montant des fraudes détectées et sanctionnées par la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) s'élève à 275,4 millions d'euros en 2016. La fraude aux dossiers d'allocations familiales détectée dans l'Aisne représente ainsi 0,8% de ce montant.